

Le 15 octobre 1993

M. René Dussault
Coprésident
Commission royale
sur les peuples autochtones

M. Georges Erasmus
Coprésident
Commission royale
sur les peuples autochtones

C.P. 1993
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 1B2

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport final établi à partir du sondage que nous avons effectué auprès de nos membres à travers le pays au début de l'été. Comme vous le savez, le but de ce sondage était d'inciter nos membres à nous communiquer leurs opinions et leurs expériences à propos d'une gamme de questions touchant les peuples autochtones, dont le développement économique, le financement des entreprises, l'emploi et la formation ainsi que l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.

Après avoir analysé en profondeur les résultats de ce sondage, la Chambre est persuadée de soumettre à la Commission, au moyen du rapport ci-joint, de nombreuses observations pénétrantes quant aux problèmes et questions qui se posent aux Canadiens, qu'ils soient d'origine autochtone ou non. Le rapport comprend trois grandes sections : les questions liées au développement économique; l'expérience de nos membres dans leurs rapports commerciaux avec les populations autochtones; enfin, un examen des principales conclusions qui se dégagent du sondage en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.

Même si les principaux résultats du sondage font l'objet de longues considérations dans le rapport, nous souhaiterions tout de même profiter de cette occasion pour mettre en relief certaines des principales observations et conclusions qui nous viennent à l'esprit à la lumière de notre analyse des données. Dans un premier temps, nous estimons que nos membres ont pris très au sérieux le sondage et les questions qu'il abordait. Le fait qu'ils aient fourni des réponses complètes à un questionnaire détaillé et long, et même qu'ils aient pris le temps de formuler des observations supplémentaires à propos de diverses questions nous paraît très encourageant. Certaines de ces observations nous ont énormément aidés à mieux comprendre et à évaluer les données brutes qui ont été recueillies.

Il ne fait pas de doute que nos membres, appartenant au monde des affaires dans l'ensemble du pays, accordent une très grande importance aux questions touchant les populations autochtones. Toutefois, nous avons la conviction profonde que la question précise de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones pèse trop lourdement sur le débat et détourne l'attention d'autres questions qui revêtent une importance tout aussi grande. Il s'agit là d'un fait regrettable, car nous considérons que plusieurs autres questions ont des incidences beaucoup plus directes sur la situation économique difficile que vivent de nombreux peuples autochtones à travers le Canada. Nous pouvons affirmer en pleine connaissance de cause qu'il n'existe pas parmi nos adhérents de soutien massif à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. En réalité, nous estimons qu'il s'agit là d'un concept mal défini et, partant, souvent mal compris par la majorité des Canadiens, y compris par les personnes qui ont répondu à notre sondage. Nous avons le sentiment que l'appréhension suscitée par le concept d'autonomie gouvernementale des peuples autochtones découle directement de l'absence évidente d'une définition. Les résultats du sondage nous ont amenés à tirer la conclusion que si les personnes interrogées sont plutôt favorables à une autonomie gouvernementale limitée à des réserves selon des modalités semblables au fonctionnement d'une municipalité, on n'observe guère de soutien, à l'heure actuelle, à l'égard d'une autonomie qui irait au-delà de définitions limitées de ce type.

Nous estimons qu'il faut encourager plus vigoureusement les peuples autochtones de toutes les régions du pays à satisfaire leurs aspirations sur le plan économique. L'accroissement du degré d'autonomie économique des autochtones devrait être le moteur de toute action visant à améliorer le bien-être des populations autochtones vivant au Canada. Nos adhérents ont fait état de l'importance du rôle que nos gouvernements peuvent jouer des points de vue de l'éducation et de la formation des populations autochtones. En outre, il importe de faire une large promotion des entreprises autochtones qui connaissent du succès ainsi que du large éventail de compétences et de savoir-faire qu'elles ont à offrir. Il y a lieu de mettre l'accent sur le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui est en train d'émerger au sein de la communauté autochtone.

C'est avec un sentiment de réconfort que nous avons constaté, au vu des conclusions du sondage, que l'accroissement des rapports positifs entre Canadiens autochtones et non autochtones permet de dissiper une bonne partie des incertitudes et des appréhensions qui existent. Nous avons la conviction profonde qu'il incombe aux gouvernements, au monde des affaires et aux populations autochtones de s'employer à reconstruire des relations, fondées sur la confiance, le respect mutuel et une compréhension beaucoup profonde que ce que nous observons à l'heure actuelle. Nous estimons qu'une démarche de sensibilisation en ce sens contribuerait à contrebalancer les conséquences négatives que la publicité faite à des confrontations récentes a provoquées.

En guise de conclusion, nous espérons que le rapport ci-joint nourrira le débat sur les questions qu'examine actuellement la Commission royale sur les peuples autochtones. Il convient de faire remarquer que, pour la Chambre de Commerce du Canada, ce rapport a valeur de point de départ. Il vise à cerner les questions et à évaluer le degré d'intérêt à l'égard de ces questions, et de l'importance qui y est attachée, au sein du monde canadien des affaires, qui compose l'effectif de la Chambre de Commerce à l'échelle nationale. C'est à partir de cette identification des questions qui se posent que la Chambre espère commencer à jouer un rôle plus actif afin de sensibiliser ses

adhérents aux aspirations des populations autochtones d'une extrémité à l'autre du pays.

Nous avons le plaisir de signaler que notre conseil d'administration national a convenu de faire un pas de plus dans le sens de la sensibilisation à des questions liées aux rapports entre populations autochtones et non autochtones. Lors d'une réunion toute récente, puisqu'elle s'est tenue à Calgary le 19 septembre 1993, le conseil d'administration a décidé d'établir un groupe de travail spécial qui poursuivra le travail important que nous avons engagé en préparant notre rapport. Bien que la portée exacte du mandat du groupe de travail n'ait pas encore été définie, notre conseil d'administration estime que la mise au point d'une définition plus claire de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones devrait faire partie intégrante du programme de travail du groupe. Nous entendons faire en sorte que ce groupe comprenne des représentants de nos propres adhérents du milieu des affaires et, autre volet tout aussi important, des représentants de la communauté autochtone. Nous espérons que la démarche du groupe de travail facilitera l'établissement de communications directes entre les adhérents de la Chambre de Commerce au plan national et les populations autochtones dans toutes les régions du Canada. Nous espérons qu'en nous appuyant ainsi sur les relations qui existent, nous pourrons continuer de fournir une véritable contribution à l'amélioration de la compréhension des questions qui se posent.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de participer à l'activité de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le président du conseil,

Le président,

Philip O'Brien

Timothy E. Reid

Table des matières

	Pages
Sommaire	5
Section I : Description du sondage	7
Renseignements généraux	7
Méthodologie	7
Exécution du sondage	7
Conception du sondage	8
Représentativité des résultats	8
Analyse des données	9
Section II : Résultats du sondage	10
Catégories de résultats	10
Questions liées au développement économique	10
Initiatives fédérales à l'appui des peuples autochtones	10
Autres initiatives fédérales	13
Rapports entre les peuples autochtones et les milieux d'affaires	14
Rapports commerciaux	14
Rapports professionnels	14
Les conflits et leur incidence	15
Autonomie gouvernementale	16
Coût de l'autonomie gouvernementale	17
Définitions de l'autonomie gouvernementale	18
Conclusions	20
Annexe A : Résultats univariés du sondage	22
Annexe B : Ventilation, par région, des résultats obtenus à certaines questions	29

Sommaire

Le présent rapport constitue un mémoire à l'intention de la Commission royale sur les peuples autochtones; il expose les conclusions principales que la Chambre de Commerce du Canada a tirées d'un sondage effectué récemment auprès de ses membres d'un littoral à l'autre. Dans le cadre du sondage, les membres ont dû répondre à une variété de questions relatives aux objectifs généraux de la Commission: aspirations des peuples autochtones vers l'autonomie gouvernementale; initiatives du gouvernement fédéral et du secteur privé visant à appuyer le développement économique des populations autochtones; expériences des membres de la Chambre qui ont eu des rapports commerciaux avec des autochtones.

Les réponses fournies au sondage révèlent que, pour les adhérents de la Chambre, les questions liées aux autochtones demeurent plutôt délicates. Par conséquent, les avis étaient assez partagés quant aux objectifs généraux de la Commission royale sur les peuples autochtones. De fait, tandis que certains objectifs ont reçu l'appui général des membres, d'autres ont suscité des réactions assez négatives.

On constate notamment un appui ferme à l'égard de l'autonomie économique des autochtones. En effet, les difficultés économiques que vivent les autochtones constituent une préoccupation importante pour les répondants, qui sont nombreux à croire que la prospérité future des peuples autochtones au Canada est tributaire de leur développement et de leur autonomie économiques.

Les répondants appuient d'ailleurs, à divers degrés, les initiatives fédérales qui visent à promouvoir l'autonomie économique des autochtones. Ces initiatives incluent les efforts réalisés par le gouvernement fédéral pour résoudre les revendications territoriales des autochtones. Malgré l'appui relatif exprimé par les membres à cet égard, beaucoup d'entre eux s'inquiètent des coûts qui s'y rattachent, jugés excessifs dans bien des cas. De plus, le sondage fait ressortir un appui considérable pour les initiatives visant à promouvoir la formation et l'éducation chez les autochtones. Beaucoup de répondants croient, en effet, que ces mesures aideront à établir un climat où les entrepreneurs autochtones se trouveront sur un pied d'égalité avec les autres entrepreneurs canadiens. Près de la moitié des personnes interrogées sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait offrir un soutien financier aux entreprises autochtones ainsi que des programmes de formation conçus uniquement à l'intention des peuples autochtones. Ces mêmes personnes estiment que le gouvernement fédéral devrait aider les autochtones à faire valoir, auprès des autres Canadiens, le large éventail de compétences et de savoir-faire qu'ils possèdent dans le domaine du commerce.

Par ailleurs, les répondants se montrent disposés à embaucher des autochtones. De fait, plus de la moitié d'entre eux sont prêts à offrir des programmes de stage à des jeunes autochtones pour qu'ils acquièrent une expérience professionnelle nécessaire. Bien que le tiers seulement des répondants comptent des autochtones au sein de leur organisme, la plupart d'entre eux n'ont cité aucun obstacle ou risque associé à leur embauche. Beaucoup de membres de la Chambre ont indiqué que les perspectives d'emploi des autochtones augmenteraient à mesure que ceux-ci s'intègrent davantage dans l'ensemble de la société canadienne; cependant, on croit aussi que les autochtones peuvent s'intégrer tout en préservant leur culture traditionnelle, comme l'ont fait bien d'autres groupes

culturels au Canada.

Favorables au principe de l'autonomie économique, les répondants n'ont toutefois pas manifesté d'appui évident à l'égard de l'autonomie gouvernementale des autochtones, proposée comme moyen souhaitable de réaliser l'objectif économique. De fait, les membres sont considérablement partagés à cet égard; ils témoignent d'une vive appréhension nourrie par un manque d'information concernant la mise en oeuvre véritable de l'autonomie gouvernementale. La Chambre croit que l'autonomie gouvernementale des autochtones est un concept encore mal défini au Canada. L'absence d'une définition étroite et concise a provoqué de beaucoup d'incertitudes chez les répondants, ce qui est probablement à l'origine du haut pourcentage de réponses neutres.

Fait intéressant : ce sont les personnes vivant dans des régions où les rapports avec les autochtones sont nombreux qui ont manifesté l'appui le plus faible à l'égard de l'autonomie gouvernementale. En effet, les répondants de la Colombie-Britannique et du Yukon sont, de façon générale, moins favorables à l'autonomie gouvernementale des autochtones que le reste du pays. Par contre, c'est au Québec, où les contacts avec les autochtones sont le moins fréquents, que l'on constate l'appui le plus fort.

On remarque aussi avec intérêt que, lorsqu'on propose une définition plus étroite du concept, l'appui des répondants augmente en général. Par exemple, lorsqu'on limite l'autonomie gouvernementale aux réserves et aux autres territoires autochtones exclusifs, les répondants manifestent un appui relatif plus grand. En outre, plusieurs personnes ont déclaré que l'autonomie gouvernementale serait acceptable à leurs avis si elle prenait la forme des gouvernements municipaux. La plupart des répondants s'opposent, toutefois, à ce qu'elle s'étende aux autochtones habitant des régions urbaines ou des territoires traditionnels ne faisant pas partie des réserves. Dans certaines régions, en Colombie-Britannique par exemple, les autochtones jouissent déjà d'une autonomie gouvernementale qui s'apparente à celle d'une municipalité; toutefois, un certain nombre de groupes autochtones ont déclaré que cette forme restreinte d'autonomie gouvernementale ne leur convenait pas.

Il ressort aussi du sondage une vive inquiétude chez les répondants face aux coûts élevés que pourrait entraîner la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale, qu'ils refusent fermement d'assumer. Sur ce point, les répondants semblent d'ailleurs s'entendre davantage que sur toute autre question traitée dans le sondage. De plus, ils souhaitent en général qu'on tienne une meilleure comptabilité des programmes et des services gouvernementaux offerts aux autochtones.

Section I

Description du sondage

Renseignement généraux

Le 21 août 1991, le Premier ministre a annoncé la création de la Commission royale sur les peuples autochtones. Le mandat de la Commission consiste en somme à examiner un large éventail de questions présentant un intérêt pour les autochtones et de faire part de ses conclusions. Son étude porte, plus particulièrement, sur l'histoire de la relation entre les autochtones, d'une part, et le gouvernement et la société canadienne dans son ensemble, d'autre part. Dans ce contexte, la Commission s'est penchée sur des questions d'ordre social, économique et juridique qui touchent les autochtones. Depuis sa création, la Commission a sillonné le pays pour recueillir les vues des autochtones et des autres Canadiens à ces égards.

Au cours de la première série d'audiences qu'elle a tenues, la Commission a recueilli la preuve de l'existence d'une discrimination et d'une colère qui, à son avis, sont symptomatiques de troubles beaucoup plus profonds au niveau de la relation première entre les autochtones et les autres Canadiens. La Commission s'est posée comme hypothèse que la reconstruction de lien entre Canadiens autochtones et non autochtones profiterait à tous. À son avis, tous les Canadiens sont perdants si de plus en plus de jeunes autochtones ne terminent pas leurs études secondaires et que la violence familiale demeure un problème aigu au sein de bon nombre de collectivités autochtones. De plus, la Commission soutient que la reconnaissance, dans la Constitution, du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale fera démarrer cette reconstruction. La Commission a maintenant entamé la deuxième série de consultations au cours de laquelle des groupes intéressés, tels que la Chambre de Commerce du Canada, pourront faire connaître leurs vues au moyen de mémoires écrits et au cours d'audiences publiques.

La Chambre de Commerce du Canada appuie le travail de la Commission, qu'elle juge important pour l'avenir du Canada. La Chambre convient qu'il faut sensibiliser le public aux inquiétudes et aux difficultés qu'éprouvent les autochtones. Le sondage sur lequel le présent rapport se base a été conçu en collaboration avec le cabinet de recherche Environics-DRZ. Envoyé à tous les membres de la Chambre à la grandeur du pays, il sollicite leurs vues sur les questions étudiées par la Commission royale et évalue leur appui à l'égard des initiatives que le gouvernement fédéral a lancées ou pourrait lancer à l'avenir pour stimuler le développement socio-économique des autochtones.

Méthodologie

Exécution du sondage

La Chambre de Commerce du Canada a fait parvenir un sondage aux plus de 2 500 entreprises et chambres de commerce locales qui composent son effectif national, afin de tâter leur pouls sur une

variété de questions concernant les autochtones. Les questionnaires ont été postés le 13 avril 1993. On a repoussé la date limite pour leur renvoi au 30 juin 1993.

Conception du sondage

Le sondage est le fruit d'une collaboration entre des employés de la Chambre, des membres de son conseil d'administration et des entreprises qui adhèrent à l'association.

Le sommaire de la série initiale d'audiences tenues par la Commission royale a servi de cadre pour déterminer le contenu du sondage. Une fois la première ébauche terminée, des représentants de la Chambre ont fourni leur rétroaction, puis on a sollicité l'apport de M. Michael Cassidy, conseiller auprès de la Commission, ainsi que d'un haut responsable du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Leurs observations ont permis à la Chambre de veiller à ce que les questions soient pertinentes et que la formulation et le ton soient appropriés.

Cette consultation a donné un produit facile à suivre, d'intérêt pour les répondants et correspondant aux besoins des membres de la Chambre dans tout le Canada. Le sondage renfermait non seulement des questions fermées, mais aussi des questions ouvertes permettant aux participants de répondre librement.

Une fois mis au point et traduit dans les deux langues officielles, le questionnaire a été envoyé aux membres de la Chambre de Commerce du Canada, accompagné d'une lettre d'introduction signée par M. Timothy Reid, président de la Chambre. Un aperçu des objectifs de la Commission royale sur les peuples autochtones était aussi fourni (voir l'annexe A).

Représentativité des résultats

Des 2 500 questionnaires envoyés, 353 ont été reçus avant la date limite du 30 juin 1993, ce qui représente un taux de réponse de 14 p. 100. Ce chiffre est comparable aux taux de participation réalisés lors de sondages précédents de la Chambre.

Un examen par région et par secteur de la participation a permis de conclure que les taux de réponse étaient suffisamment représentatifs de la répartition de l'effectif de la Chambre dans tout le Canada. On a constaté quelques écarts mineurs, notamment une participation un peu plus forte dans l'Ouest et un peu plus faible en Ontario par rapport au pourcentage de membres que compte la Chambre dans ces régions. Toutefois, ces variations sont considérées comme peu importantes étant donné la taille de l'échantillon. Dans l'Ouest, elles peuvent être attribuables à un intérêt plus grand pour les questions touchant les autochtones. Dans tous les cas, elles sont minimes, et les autres provinces ont enregistré des taux de participation assez représentatifs.

Analyse des données

Les résultats ont été analysés à l'aide du logiciel pour micro-ordinateurs, SPSS. Des analyses univariées et bivariées (croisées) ont été effectuées. Les résultats des analyses univariées figurent à l'annexe A.

Section II

Résultats du sondage

Catégories de résultats

Les résultats ont été regroupés selon trois grandes catégories. La première comprend les questions liées au développement économique des autochtones et le rôle du gouvernement fédéral à cet égard. La deuxième porte sur les rapports commerciaux et professionnels qui existent entre les répondants et les autochtones et l'incidence de récents conflits sur cette relation. La dernière catégorie englobe les questions relatives à l'autonomie gouvernementale des autochtones et aux coûts qui s'y rattachent.

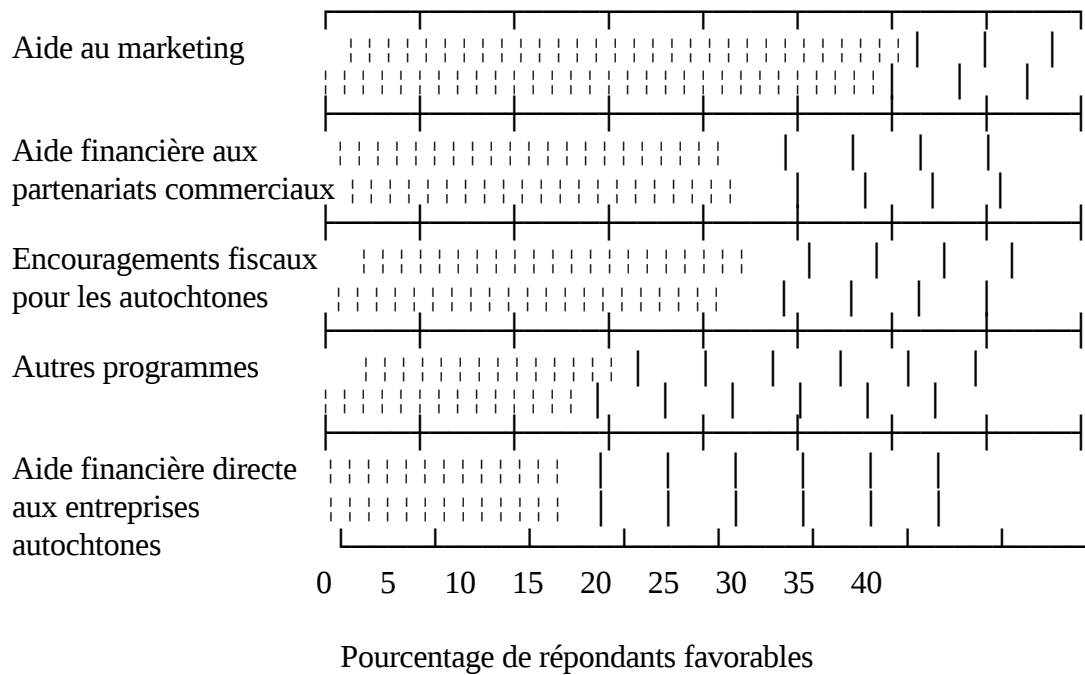
Questions liées au développement économique

Parmi toutes les questions étudiées par la Commission royale sur les peuples autochtones, celles qui traitent des difficultés économiques des autochtones semblent susciter un vif intérêt chez les répondants. Ceux-ci appuient massivement les aspirations des autochtones vers l'autonomie économique. De fait, 76 p. 100 d'entre eux y sont favorables. Leurs commentaires révèlent un désir de voir les autochtones prendre en main leur destinée économique pour éventuellement devenir autosuffisants et moins dépendants de l'aide fédérale directe.

Initiatives fédérales à l'appui des peuples autochtones

Les avis sont partagés quant aux diverses initiatives fédérales concourant à l'autonomie économique des autochtones. Il convient de souligner que près de la moitié des répondants (49 p. 100) croient que le gouvernement fédéral devrait contribuer aux programmes d'entrepreneuriat et de formation conçus spécialement à l'intention des autochtones, tandis que 28 p. 100 s'y opposent. Les autres 23 p. 100 sont neutres. Aux répondants favorables à un soutien fédéral, on a demandé de préciser le type de programmes qu'il conviendrait d'offrir. La figure 1 montre les résultats.

Figure 1



Comme le montre la figure 1, les initiatives visant à appuyer les efforts de marketing des autochtones reçoivent l'appui le plus fort (30 p. 100); un faible pourcentage de répondants (12 p. 100) seulement sont favorables à un soutien direct accordé aux entrepreneurs autochtones. Fait intéressant : la plupart des 13 p. 100 qui ont coché *autre+ à cette question ont réitéré leur appui à l'égard d'une aide gouvernementale aux programmes de formation et d'études pour les autochtones.

L'importance accordée aux initiatives de formation est ressortie de nouveau lorsqu'on a demandé aux participants s'ils étaient disposés à offrir des stages en milieu de travail aux autochtones pour qu'ils acquièrent de l'expérience professionnelle. En effet, 55 p. 100 des répondants s'y sont dits favorables, tandis que 15 p. 100 seulement s'y opposaient.

Il reste que 19 p. 100 seulement des participants avaient réalisé des efforts spéciaux pour embaucher des autochtones.

Quant aux 19 p. 100 qui ont fait des efforts exceptionnels, ceux-ci ont, entre autres, offert une formation aux étudiants autochtones et sollicité l'aide du ministère des Ressources humaines et du Travail pour faire du recrutement sur les réserves et mettre en oeuvre des programmes d'apprentissage destinés aux autochtones.

Si l'on considère les résultats selon les régions, on constate que les répondants de l'Ouest ont été plus actifs sur ce plan. En effet, 42 p. 100 des personnes interrogées en Colombie-Britannique et au Yukon, et 30 p. 100 de celles dans les Prairies et les T.N.-O. ont dit avoir réalisé des efforts

spéciaux pour embaucher des autochtones, tandis qu'en Ontario et au Québec, les chiffres sont de 12 et de 10 p. 100 respectivement. Cet écart n'est pas surprenant puisque les gens de l'Ouest sont plus en contact avec les autochtones que les résidents de toute autre région. La taille de l'organisme est un autre facteur déterminant. À preuve, seulement 10 p. 100 des petites entreprises (chiffre d'affaires de moins de 5 millions de dollars) ont pris des mesures spéciales pour embaucher des autochtones, tandis que 46 p. 100 des grandes sociétés (chiffre d'affaires de plus de 100 millions de dollars) l'ont fait.

Le ferme appui qu'ont manifesté les répondants à l'égard de la formation et de l'éducation corrobore les constatations faites auparavant par certains membres du mouvement de chambres et des milieux d'affaires. La Chambre de commerce de Calgary avait déclaré ce qui suit dans le rapport qu'elle a présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones en février 1993 :

Non seulement il faut promouvoir la réussite scolaire, mais il faut aussi que les autochtones, les entreprises et le gouvernement investissent du capital afin d'arrondir les programmes d'études et de formation déjà offerts aux autochtones à l'intérieur et à l'extérieur des réserves - condition essentielle pour que les autochtones réussissent à améliorer leur niveau de vie...

La Chambre de commerce de Hay River (T.N.-O.), dans son mémoire adressé à la Commission royale en juin 1993, a souligné ainsi la nécessité d'améliorer la formation à laquelle les autochtones ont accès:

Peu importe l'accent que l'on met sur les programmes linguistiques et culturels, beaucoup d'entrepreneurs se résignent à conclure que l'amélioration de la situation économique des autochtones se greffe nécessairement à l'amélioration de leurs compétences professionnelles. Sans ces compétences, il sera extrêmement difficile pour les employeurs d'embaucher des personnes par respect pour leur origine ethnique et la force de leur culture. Même dans les cas où des programmes d'action positive existent, l'employé doit posséder au moins les qualifications exigées au niveau de débutant.

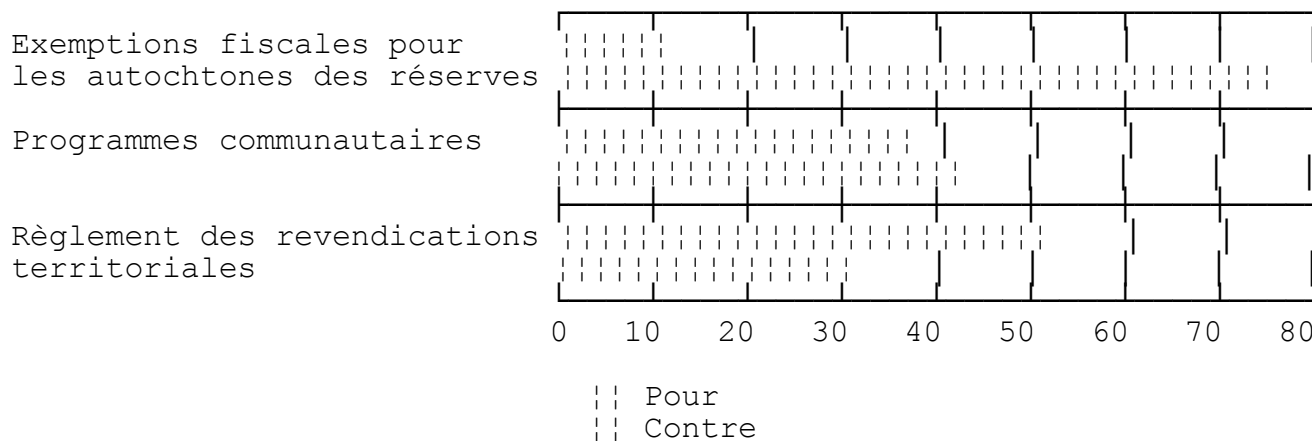
Le Conseil canadien pour le commerce autochtone s'est, lui aussi, prononcé clairement sur le sujet, dans un mémoire présenté à la Commission royale en janvier 1993:

Nous devons mettre sur pied une meilleure infrastructure d'éducation pour les autochtones, infrastructure qui sera davantage orientée vers le commerce. Nous devons ensuite fournir aux autochtones qui le désirent la possibilité de lancer leur propre entreprise ou d'investir dans d'autres entreprises.

Autres initiatives fédérales

On a demandé l'avis des répondants sur une deuxième série d'initiatives fédérales qui ne visent pas directement à appuyer le commerce et la formation. La figure 2 montre les résultats.

Figure 2



Comme le montre la figure 2, les répondants préconisent d'abord et avant tout le règlement des revendications territoriales -- initiatives qui a reçu l'aval des 51 p. 100. Ce chiffre semble corroborer une observation faite par la Chambre de commerce de Hay River dans son mémoire, selon laquelle *les gens d'affaires sont généralement pour le règlement des revendications territoriales des autochtones à condition qu'elles n'entravent pas des activités dont ils tirent actuellement un revenu.+ Il est intéressant de voir que, bien que les revendications territoriales soient généralement perçues comme coûteuses, bon nombre de répondants disent que leur résolution encouragerait l'autonomie économique des autochtones et, partant, réduirait les coûts du gouvernement. Tel que l'a fait ressortir la Chambre de commerce de Hay River,

les milieux d'affaires sont d'accord à ce que de l'argent soit versé aux autochtones comme indemnité partielle pour les territoires revendiqués. Ils reconnaissent que les autochtones pourraient avoir besoin de ces fonds pour exercer des activités qui leur procurent un revenu, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur territoire propre...

Quant aux programmes communautaires pour lesquels les autochtones recevraient des fonds publics, qu'ils gèreraient eux-mêmes, les avis sont plutôt partagés. De fait, 37 p. 100 des répondants y sont favorables, tandis que 42 p. 100 sont contre, et les autres 22 p. 100 sont indécis. Toutefois, les répondants s'opposent fortement à ce que des exemptions fiscales soient accordées à ceux qui habitent des réserves indiennes. À cet égard, 75 p. 100 étaient contre et 11 p. 100, pour.

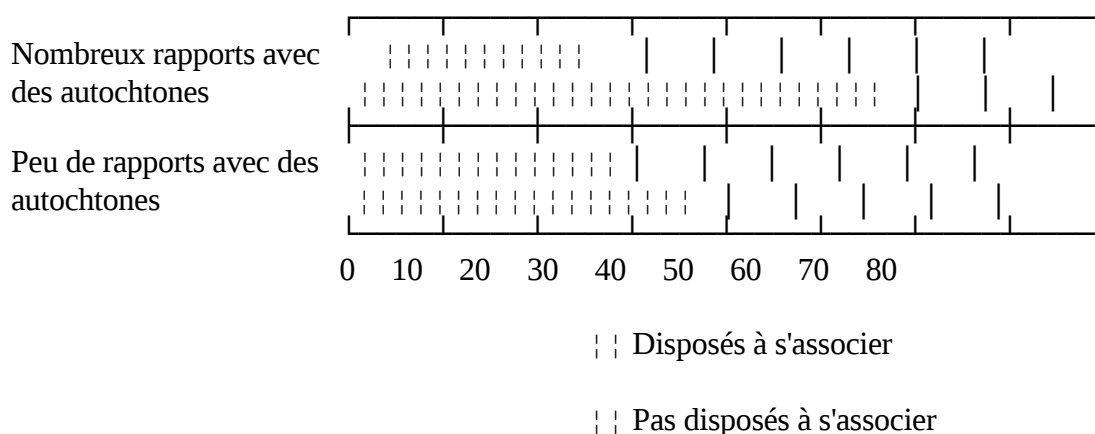
Rapports entre les peuples autochtones et les milieux d'affaires

Rapports commerciaux

La deuxième série de questions portaient sur l'étendue des relations qui existent entre les autochtones et les entreprises sondées. On a d'abord demandé aux répondants d'indiquer la fréquence des rapports qu'ils avaient avec des autochtones. Soixante-deux pour cent d'entre eux ont répondu *rarement+ ou *jamais+; 26 p. 100 ont répondu *parfois+ et 14 p. 100 ont coché *souvent+.

On a ensuite demandé aux répondants s'ils étaient disposés à former un partenariat à but lucratif avec des autochtones. À cet égard, les avis sont partagés : 43 p. 100 se disent être disposés, 26 p. 100 ne le sont pas et 32 p. 100 sont indécis. Toutefois, par une analyse croisée, on constate que l'étendue des rapports qu'entretiennent les répondants avec les autochtones joue sur leur volonté de se lancer en affaire avec eux. Comme la troisième figure le montre, 55 p. 100 de ceux qui entretiennent des relations d'affaires avec les autochtones seraient prêts à s'engager dans un partenariat commercial, tandis que 34 p. 100 seulement de ceux qui n'ont que peu de contact avec les autochtones seraient prêts à s'associer.

Figure 3



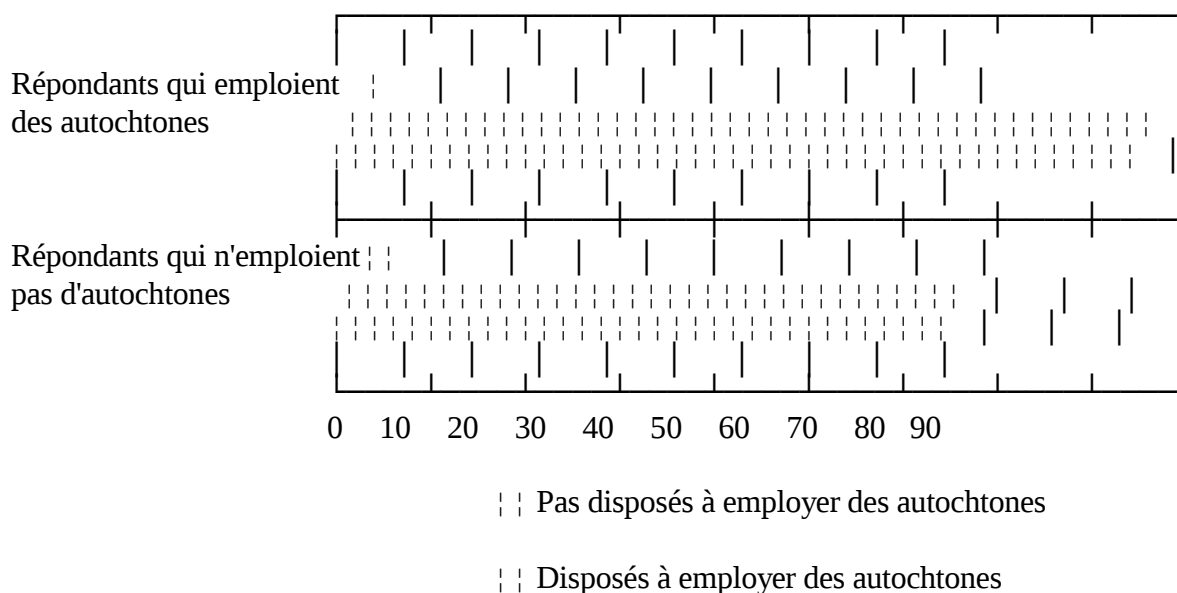
Rapports professionnels

Diverses questions portant sur l'embauche de travailleurs autochtones ont été posées. Des entreprises sondées, 36 p. 100 emploient actuellement des autochtones. La tendance est plus forte parmi les entreprises de l'Ouest ou des territoires ainsi que les grandes entreprises. On a aussi demandé aux participants s'ils seraient disposés à embaucher des autochtones à l'avenir: 73 p. 100 ont répondu affirmativement; 5 p. 100, négativement. À nouveau, bon nombre se sont dits incertains, soit 23 p. 100 dans ce cas-ci.

Une analyse croisée a été effectuée pour voir si l'expérience des répondants jouent sur leur volonté d'embaucher des autochtones. Il semblerait que oui: 85 p. 100 des répondants employant déjà des autochtones seraient prêts à en embaucher d'autres, comparativement à 65 p. 100 pour ceux qui n'emploient pas d'autochtones à l'heure actuelle. Ces conclusions font l'objet de la figure 4. Il appert que si la majorité

des entreprises ne comptent pas d'employés autochtones, peu s'opposent à en embaucher.

Figure 4



Le sondage visait aussi à savoir si l'embauche de travailleurs autochtones avaient susciter des problèmes dans certaines entreprises. Soixante-quinze pour cent des répondants ont déclaré ne s'être heurtés à aucune difficulté. Pour ce qui est des 25 p. 100 qui ont eu des mauvaises expériences, nombre d'entre eux ont expliqué qu'ils n'étaient pas prêts à embaucher des autochtones parce qu'ils croyaient que ceux-ci ne possédaient pas les connaissances et la culture des affaires nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions. Cette observation semble de nouveau mettre en évidence l'importance de la formation et de l'éducation, déjà soulignée dans ce rapport.

Enfin, on a demandé aux participants s'ils couraient des risques en engageant des autochtones. À cette question, 85 p. 100 ont répondu qu'ils ne voyaient aucun risque lié à l'embauche d'autochtones. Les commentaires recueillis des autres 15 p. 100 ont fait remarquer des problèmes analogues à ceux qu'on a déjà mentionnés concernant la formation et la culture professionnelles.

Les conflits et leur incidence

Il semblerait que les récents conflits ayant opposé les autochtones et d'autres Canadiens ont influé sur l'opinion des répondants quant à la légitimité des revendications des autochtones pour leur autonomie gouvernementale. C'est du moins ce qu'ont indiqué près de la moitié des répondants, soit 46 p. 100. D'entre eux, 70 p. 100 ont dit que ces événements les avaient rendus moins sympathiques aux aspirations des autochtones. Les résidents de la Colombie-Britannique et du Yukon semblent avoir été le plus touchés, dont 90 p. 100 se disent désormais moins sympathiques à la cause des autochtones.

Autonomie gouvernementale

Comme il a déjà été mentionné, les objectifs que s'est fixée la Commission royale sur les peuples autochtones ont suscité des réactions diverses de la part des participants au sondage. Si 46 p. 100 d'entre eux les appuient, 23 p. 100 s'y opposent et presque le tiers (30 p. 100) sont indécis. Pris séparément, certains objectifs reçoivent un appui considérable. Tel est le cas pour les aspirations des autochtones vers l'autonomie économique, dont on a déjà traité. Toutefois, en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, autre question importante étudiée par la Commission royale, les vues exprimées par les répondants étaient variées, voire quelque peu négatives.

Une longue série de questions ont porté sur le sujet. On a demandé l'opinion des participants sur l'autonomie gouvernementale en général, puis sur certains aspects particuliers et sur les répercussions financières qu'aurait sa réalisation. Trente-six pour cent des personnes interrogées appuient les aspirations des autochtones vers l'autonomie gouvernementale, 40 p. 100 s'y opposent et 24 p. 100 sont indécises.

Des différences marquées ont été relevées entre les régions. Tel qu'il a déjà été mentionné, l'appui le plus faible pour l'autonomie gouvernementale provient de la Colombie-Britannique et du Yukon : seules régions où une majorité de répondants (51 p. 100) ont manifesté de l'opposition. Les répondants du Québec étaient le plus favorables : 49 p. 100 d'entre eux sont pour et 29 p. 100 sont contre. De plus amples précisions sur les divergences régionales se trouvent à l'annexe B.

Certaines questions ont tenté d'éclaircir les facteurs qui influent sur l'opinion des participants à cet égard. Ces questions portaient sur la prestation de services aux autochtones et les coûts y afférant, ainsi que sur différents aspects de l'autonomie gouvernementale : coût, étendue, bien-fondé. La Chambre croit que l'autonomie gouvernementale demeure un concept mal défini au Canada -- observation étayée par les résultats du sondage. De fait, beaucoup de répondants ont fait remarquer que la définition comportait de grandes zones sombres. Par ailleurs, l'aspect juridique constitue une autre considération importante; on se demande si l'autonomie gouvernementale des autochtones serait dans les limites de la légalité au Canada.

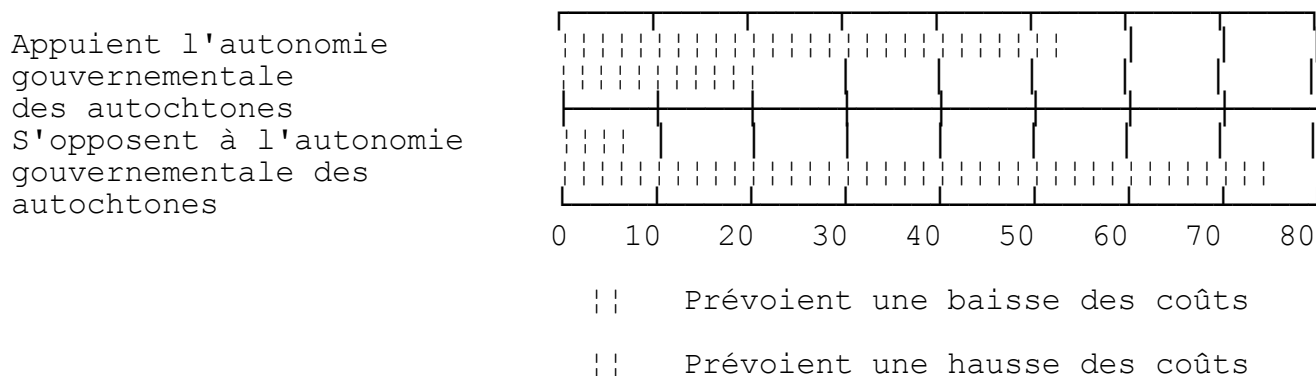
La diversité des opinions peut aussi être le résultat d'un manque de confiance évident chez les répondants quant à la capacité des autochtones et de leur gouvernement de subvenir à leurs propres besoins d'une manière plus efficace que ne le font les gouvernements fédéral et provinciaux actuellement. Bien que 43 p. 100 des répondants croient que les autochtones sont mieux à même de satisfaire à leurs propres besoins, 36 p. 100 pensent le contraire et 22 p. 100 sont incertains.

Coût de l'autonomie gouvernementale

Les coûts associés à la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale entrent aussi en jeu. La majorité des répondants (51 p. 100) prévoient une hausse des coûts des trois ordres de gouvernement actuels; le tiers (33 p. 100) s'attendent à une baisse et 17 p. 100 sont incertains.

Une analyse croisée des résultats fait ressortir encore davantage la corrélation qui existe entre l'appui des répondants pour l'autonomie gouvernementale et les coûts prévus. Comme le montre la figure 5, les répondants qui s'opposent à l'autonomie gouvernementale des autochtones croient fermement qu'elle pousserait les coûts du gouvernement actuel à la hausse, tandis que ceux qui y sont favorables envisagent une baisse des coûts du gouvernement.

Figure 5



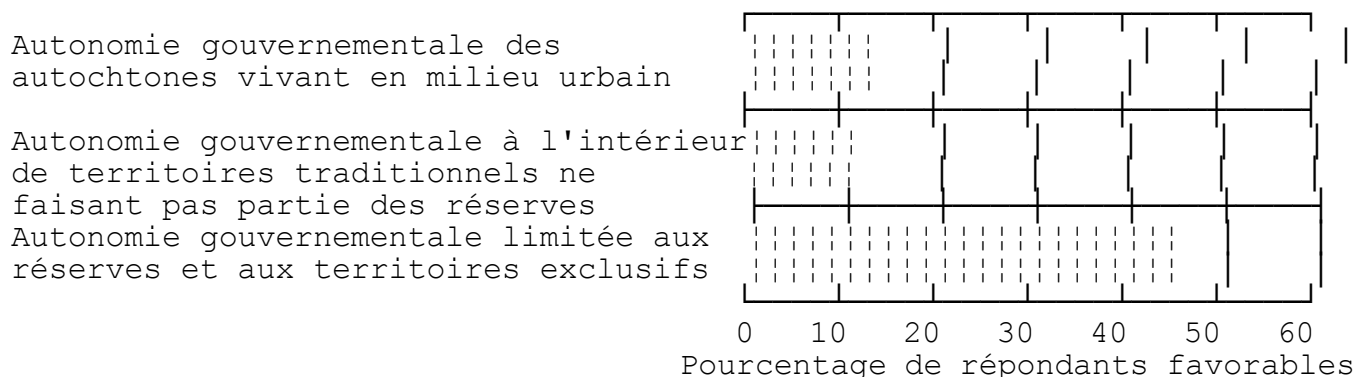
Il ressort de ces résultats que les coûts liés à la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale représentent une considération importante. En effet, la majorité des répondants, soit 89 p. 100, ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas de supporter une hausse des coûts. Cinq pour cent seulement ont dit qu'ils seraient d'accord. Les opinions sont plus homogènes sur ce point que sur toute autre question posée dans le sondage. Même les partisans de l'autonomie gouvernementale insistent pour que cette initiative soit autofinancée le plus possible. On pourrait trouver là une explication pour l'appui relatif exprimé à l'égard du règlement des revendications territoriales: celles-ci devraient fournir, selon beaucoup de répondants, des revenus que les autochtones investiraient dans leur propre collectivité. Comme le déclare le Conseil canadien pour le commerce autochtone dans son mémoire, en parlant de l'obtention de capital qu'on mettrait à la disposition des entreprises autochtones, le capital doit être le résultat de la résolution des revendications territoriales...

Il est intéressant de noter que près de la moitié des répondants (49 p. 100) sont d'avis qu'une comptabilisation soigneuse des ressources fédérales et provinciales engagées dans des programmes d'autonomie gouvernementale aiderait les autochtones à déterminer rapidement les meilleurs procédés pour stimuler leur propre développement socio-économique. Déjà, la plupart des membres de la Chambre avaient formulé le souhait qu'on tienne une meilleure comptabilité des programmes et des services gouvernementaux.

Définitions de l'autonomie gouvernementale

Tel qu'il a déjà été mentionné, les répondants éprouvent une certaine appréhension à l'égard de l'autonomie gouvernementale et s'inquiètent, notamment, du fait que le concept demeure encore mal défini. En effet, les résultats montrent que, lorsqu'on présente une définition plus précise, l'appui des répondants augmente. On a demandé à ces derniers s'ils étaient d'accord à ce que les autochtones habitant les réserves et d'autres territoires autochtones exclusifs aient le droit de se gouverner eux-mêmes. Comme l'indique la figure 6, près de la moitié des répondants (48 p. 100) sont favorables à cette forme limitée d'autonomie gouvernementale.

Figure 6



Il convient, toutefois, de souligner que 38 p. 100 des répondants rejettent même une forme limitée d'autonomie gouvernementale. Beaucoup s'opposent aussi à ce que l'autonomie gouvernementale soit conférée aux autochtones vivant à l'extérieur des réserves et des territoires exclusifs. De fait, 79 p. 100 des répondants n'acceptent pas qu'elle s'étende aux territoires traditionnellement utilisés par les autochtones, mais ne faisant pas partie des réserves. Presque autant, 73 p. 100, n'acceptent pas qu'elle soit accordée aux autochtones vivant en milieu urbain au Canada.

À la suite d'une analyse croisée, on constate que, parmi les répondants qui appuient de façon générale l'autonomie gouvernementale, 82 p. 100 sont d'accord à ce qu'elle n'aille pas au-delà des réserves et des territoires autochtones exclusifs, tandis que 18 p. 100 seulement croient qu'elle devrait s'appliquer également aux territoires traditionnels non compris dans les réserves. De plus, 25 p. 100 seulement accepteraient qu'elle s'étende aux autochtones des régions urbaines. Ces chiffres révèlent encore plus clairement une préférence marquée pour une forme d'autonomie gouvernementale bien définie et limitée aux réserves et aux territoires autochtones exclusifs.

En outre, les répondants ont eu l'occasion de donner leur point de vue sur le degré d'autonomie gouvernementale que le Canada devrait accorder aux autochtones et la façon dont on s'y prendrait pour instaurer cette autonomie. Beaucoup de répondants ont dit que l'autonomie gouvernementale des autochtones devrait être établie selon des modalités semblables au fonctionnement d'un gouvernement municipal ou régional. Un grand nombre d'entre eux accepteraient que les autochtones aient le droit d'offrir certains services liés, notamment, à l'éducation, aux soins de santé et aux programmes sociaux, et qu'ils puissent se doter d'une police et de tribunaux en vue de l'application des règlements qu'ils édicteraient. Toutefois, beaucoup se posent des questions à savoir si l'autonomie gouvernementale dont jouiraient les autochtones serait compatible avec les dispositions du droit canadien (particulièrement le droit criminel) et conforme à la Charte des droits enchâssée dans la Constitution.

Conclusions

C'est grâce au concours de ses membres que la Chambre de Commerce du Canada a pu mener à bien le sondage dont les résultats font l'objet du présent rapport. Les réponses complètes et sérieuses qu'ils ont fournies ont permis à la Chambre de tirer les conclusions présentées dans les pages précédentes, chiffres à l'appui.

Les entreprises d'un bout à l'autre du pays qui adhèrent à la Chambre s'intéressent vivement aux questions touchant les autochtones. De fait, elles croient qu'il faut encourager les autochtones à réaliser pleinement leurs aspirations économiques. À leurs yeux, l'autonomie économique représente la voie la plus prometteuse par laquelle les autochtones partout au Canada pourront assurer leur bien-être. Les gouvernements peuvent pousser à la roue en participant à la formation et à l'éducation des autochtones et en aidant ces derniers à faire valoir la vaste gamme de compétences et de savoir-faire qu'ils ont à offrir. L'esprit d'entreprise commence à germer chez les autochtones, qualité qu'il faut promouvoir.

Par ailleurs, l'idée d'autonomie gouvernementale ne fait pas école parmi les membres de la Chambre. L'appréhension que ceux-ci ressentent à cet égard peut être attribuable, dans une certaine mesure, au fait que le concept demeure mal défini et, partant, mal compris. Si les membres ont manifesté un appui relatif à l'égard d'une autonomie qui se limiterait aux réserves et qui fonctionnerait à la manière des gouvernements municipaux, peu d'entre eux ont accueilli une autonomie gouvernementale qui irait au-delà de ces bornes.

Une façon d'atténuer la crainte et l'incertitude qui règnent actuellement serait de multiplier les rapports positifs entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Pouvoirs publics, entreprises et autochtones ont la responsabilité de rebâtir des liens en nourrissant un sentiment de confiance et de respect mutuel et en favorisant une compréhension plus profonde qu'il n'existe à l'heure actuelle. Par un effort de sensibilisation, on pourra venir à bout des nombreux effets négatifs qu'a entraînés la publicité faite lors de récents conflits.

Comme l'indique la lettre d'introduction, la Chambre de Commerce du Canada désire alimenter la discussion sur certaines des questions qu'étudie actuellement la Commission royale sur les peuples autochtones. Maintenant que la Chambre a cerné les préoccupations majeures des entreprises qui composent son effectif national, elle s'emploiera à conscientiser ses membres aux aspirations des autochtones des quatre coins du pays.

À Calgary, le 19 septembre 1993, le conseil d'administration national de la Chambre a convenu de former un groupe de travail spécial, chargé de poursuivre le travail important qui a abouti à ce mémoire. Le groupe se verra confié un mandat solide, qui l'amènera à se pencher sur une variété de questions. Toutefois, il est déjà clair que beaucoup d'efforts sont nécessaires pour définir avec précision l'autonomie gouvernementale des autochtones et pour établir une communication directe entre les entreprises membres de la Chambre et les autochtones d'un littoral à l'autre. Grâce aux liens qui seront noués, la Chambre a l'espoir qu'elle pourra continuer de favoriser la compréhension des questions relatives aux autochtones, qui intéressent l'ensemble des Canadiens.

Annexe A : Résultats univariés du sondage
La Commission royale sur les peuples autochtones
un aperçu

Le 21 avril 1992, la Commission royale sur les peuples autochtones a amorcé sa première série d'audiences publiques à Winnipeg, au Manitoba. Après avoir entendu quelque 850 personnes et organismes, tant autochtones que non autochtones, la Commission a maintenant entrepris sa deuxième série de rencontres avec des groupes intéressés, tels que la **Chambre de Commerce du Canada**.

Au cours de la première série, la Commission a reçu les témoignages de bon nombre de Canadiens, mais surtout d'autochtones concernant des problèmes touchant à leur collectivité de même que leurs désirs et leurs aspirations pour l'avenir. La Commission a recueilli la preuve de l'existence d'une discrimination et d'une colère qui, à son avis, sont symptomatiques de troubles beaucoup plus profonds au niveau de la relation première entre les autochtones et les autres Canadiens. Dans son rapport d'étape, la Commission a révélé que la relation entre les autochtones et les non autochtones se caractérisait par la dépendance politique et économique des autochtones, l'inégalité des chances pour ces derniers et la subordination des langues et de la culture autochtones.

Cette relation fera l'objet d'une étude plus poussée par la Commission au cours de la deuxième série de consultations. Afin de mieux orienter ses travaux, la Commission pose une série de questions connexes: Comment pouvons-nous rebâtir cette relation? Sur quels principes et quelles valeurs devrait-elle s'appuyer? De quelle façon la vie des autochtones et des non autochtones changera-t-elle? La Commission estime que le rétablissement de la relation profitera à tous les Canadiens. Elle croit que nous sommes tous perdants si un nombre croissant de jeunes autochtones ne sont pas en mesure de terminer leurs études secondaires et que la violence familiale demeure le fait de beaucoup de collectivités autochtones. Elle soutient également que la reconnaissance, dans la Constitution, du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale servira de catalyseur pour cette reconstruction.

Pour stimuler le dialogue et étudier plus en profondeur les caractéristiques de cette relation future, la Commission examine une panoplie de questions se rapportant à la fois aux autochtones et aux non-autochtones. Parmi elles sont les suivantes:

-De quelle façon l'autonomie gouvernementale des autochtones conduira-t-elle à l'autonomie politique et économique?

-Quels programmes et services continueront d'offrir les gouvernements fédéral et provinciaux aux autochtones?

-Comment pouvons-nous accroître la participation des autochtones à la main-d'oeuvre canadienne?

-Comment devrait-on faire une place pour les pratiques culturelles autochtones dans le milieu du travail?

En outre, la Commission se penche sur les besoins éducationnels des autochtones, les traités et la préservation de l'identité autochtone. Une définition de termes utilisés dans le sondage est fournie afin que les questions soient interprétées de façon uniforme. Veuillez tenir compte de ces définitions lorsque vous répondez au sondage. Sondage de la Chambre de Commerce du Canada pour la Commission royale sur les peuples autochtones.

Veuillez répondre à autant de questions que possible. Vos réponses seront confidentielles et anonymes, mais la Chambre pourrait se servir de citations directes, sans mention de la source, dans son mémoire à l'intention de la Commission royale.

Aux fins de la présente étude, les définitions suivantes sont retenues:

Autochtones - personnes qui se considèrent comme des Indiens, des Inuit ou des Métis.

Autonomie gouvernementale autochtone - reconnaissance de l'autorité des autochtones sur leurs propres affaires au sein de la fédération canadienne.

Autodétermination autochtone - droit des autochtones de déterminer librement la relation qu'ils veulent entretenir avec la province où ils habitent et de poursuivre librement leur développement économique, social, culturel et spirituel.

Revendications territoriales - le gouvernement fédéral a établi une compétence politique pour régler deux types de revendications:

- 1) **Revendications globales** - basées sur des revendications de titres autochtones découlant d'un usage et d'une occupation traditionnels du territoire.
- 2) **Revendications particulières** - découlant du non-respect présumé de traités signés avec les autochtones ou de l'administration de territoires et d'autres biens en vertu de la Loi sur les Indiens ou d'autres ententes formelles.

I. Comme Tim Reid l'a résumé dans la note ci-jointe, trois des grands objectifs de la Commission royale sur les peuples autochtones sont la création d'une nouvelle relation entre les autochtones et les non-autochtones du Canada, basée sur la réconciliation, l'amitié, le partage et le respect mutuel; l'acceptation des aspirations des autochtones vers l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale; et, la création d'une assise sur laquelle se fondera l'autosuffisance économique des collectivités autochtones.

1) Maintenant que vous avez eu l'occasion de passer en revue les objectifs de la Commission royale sur les peuples autochtones, dans quelle mesure les appuyez-vous?

Appuie fermement					N'appuie pas
1 (17%)	2 (29%)	3 (30%)	4 (12%)	5 (11%)	

2) Dans quelle mesure appuyez-vous les aspirations des autochtones vers l'autonomie gouvernementale?

Appuie fermement					N'appuie pas
1 (15%)	2 (21%)	3 (24%)	4 (16%)	5 (24%)	

3) Dans quelle mesure appuyez-vous les aspirations des autochtones vers l'autosuffisance économique?

Appuie fermement					N'appuie pas
1 (51%)	2 (25%)	3 (13%)	4 (2%)	5 (9%)	

II. En vue de réaliser leur autonomie gouvernementale, les autochtones ont réclamé le contrôle de nombreux services relevant actuellement des gouvernements fédéral ou provinciaux, tels que l'éducation, les services sociaux, la santé, les services juridiques et le logement. Une des raisons premières de leur requête est qu'ils veulent être en mesure de fournir des services qui correspondent davantage aux besoins et aux traditions des autochtones.

4) Croyez-vous que les autochtones et leurs gouvernements peuvent fournir des services qui répondent mieux à leurs besoins que ceux qu'offrent actuellement les gouvernements fédéral et provinciaux?

Fermement en accord				Fermement en désaccord
1 (14%)	2 (29%)	3 (22%)	4 (15%)	5 (21%)

5) A l'heure actuelle, le ministère des Affaires indiennes et du Nord affecte 4,3 milliards de dollars par année aux programmes autochtones destinés à 511 000 personnes environ. Croyez-vous que l'autonomie gouvernementale des autochtones grossirait les coûts des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux?

Fermement en accord			Fermement en désaccord	
1 (29%)	2 (22%)	3 (17%)	4 (22%)	5 (11%)

6) Si l'autonomie gouvernementale des autochtones faisait grossir les coûts des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, seriez-vous disposé à assumer ces coûts?

Fermement en accord			Fermement en désaccord	
1 (1%)	2 (4%)	3 (6%)	4 (24%)	5 (65%)

7) Croyez-vous que l'autonomie gouvernementale des autochtones diminuera les coûts des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux?

Fermement en accord			Fermement en désaccord	
1 (8%)	2 (20%)	3 (16%)	4 (17%)	5 (39%)

8) Dans quelle mesure croyez-vous qu'une comptabilisation publique de toutes les ressources fédérales et provinciales consacrées aux programmes d'autonomie gouvernementale aiderait les autochtones à cerner rapidement les meilleurs procédés en vue de leur développement socio-économique?

Fermement en accord			Fermement en désaccord	
1 (21%)	2 (28%)	3 (26%)	4 (13%)	5 (10%)

III. En vertu des traités qu'ils ont signés avec la Couronne ou du fait qu'ils étaient les premiers à occuper le territoire canadien, beaucoup d'autochtones croient qu'ils possèdent un droit inhérent de se gouverner eux-mêmes d'une façon indépendante des gouvernements fédéral et provinciaux. Tout en continuant de faire partie du Canada, ils veulent exercer leur droit d'établir leurs propres institutions gouvernementales.

9) êtes-vous d'accord à ce que les autochtones occupant les réserves ou d'autres territoires autochtones exclusifs aient le droit de se gouverner eux-mêmes?

Fermement en accord			Fermement en désaccord	
1 (16%)	2 (32%)	3 (14%)	4 (14%)	5 (24%)

10) Est-ce que le droit des autochtones de se gouverner eux-mêmes devrait s'étendre aux territoires utilisés par les autochtones dans le passé, mais ne faisant pas partie de leur réserve?

Fermement en accord			Fermement en désaccord		
1 (3%)	2 (6%)	3 (12%)	4 (27%)	5 (52%)	

11) Les autochtones devraient-ils jouir d'une forme d'autonomie gouvernementale leur permettant d'offrir des services au grand nombre d'autochtones habitant et travaillant dans les régions urbaines du Canada?

Fermement en accord			Fermement en désaccord		
1 (4%)	2 (9%)	3 (14%)	4 (20%)	5 (53%)	

12) Jusqu'où devrait-on aller, en tant que pays, en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale des autochtones, et quelles approches seraient les plus pertinentes en vue de sa réalisation?

13) Entretenez-vous des relations d'affaires avec des autochtones ou des groupes autochtones?

Souvent	1 (14%)
Parfois	2 (26%)
Rarement	3 (32%)
Jamais	4 (29%)

14) Dans quelle mesure votre organisme serait-il disposé à former un partenariat à but lucratif avec une entreprise ou un groupe autochtone?

Très disposé			Pas disposé du tout		
1 (20%)	2 (23%)	3 (32%)	4 (12%)	5 (14%)	

15) êtes-vous d'accord à ce que le gouvernement fédéral fournisse un soutien aux entreprises autochtones et des programmes de formation conçus spécialement pour les autochtones?

Fermement en accord			Fermement en désaccord		
1 (18%)	2 (31%)	3 (23%)	4 (11%)	5 (17%)	

16) Si vous avez répondu 1 ou 2 à la question précédente, veuillez indiquer le type de soutien que vous préconisez. (Si vous avez répondu 3,4 ou 5, passez à la question suivante.)

Soutien financier aux partenariats entre des autochtones et des non-autochtones	1 (21%)
Soutien financier direct aux initiatives commerciales autochtones	2 (12%)
Encouragements fiscaux	3 (21%)
Aide pour le marketing	4 (29%)
Autre (veuillez préciser)	5 (13%)

17) Dans quelle mesure appuyez-vous les initiatives suivantes du gouvernement fédéral?

17a) Programmes communautaires financés par le gouvernement fédéral, mais dont la gestion financière relève des autochtones

Appuie fermement					N'appuie pas
1 (11%)	2 (26%)	3 (22%)	4 (16%)	5 (26%)	

17b) Règlement des revendications territoriales des autochtones

Appuie fermement					N'appuie pas
1 (22%)	2 (29%)	3 (20%)	4 (12%)	5 (18%)	

17c) Exemptions d'impôt pour les autochtones habitant sur les réserves

Appuie fermement					N'appuie pas
1 (5%)	2 (6%)	3 (14%)	4 (20%)	5 (55%)	

18) Exploitez-vous une entreprise dans une région du pays où les autochtones constituent au moins 5 p. 100 de la population?

Oui	1 (51%)
Non	2 (49%)

19) Est-ce que de récentes confrontations entre des autochtones et des non-autochtones vous ont fait changer d'avis concernant la légitimité des revendications des autochtones en matière d'autonomie gouvernementale?

Oui	1 (46%)
Non	2 (54%)

20) Si oui, de quelle façon vos vues ont-elles changé à la suite de ces événements. (Si vous avez répondu non à la question précédente, passez à la question suivante.)

Appuie davantage les revendications des autochtones	1 (30%)
Appuie moins les revendications des autochtones	2 (70%)

21) _ l'heure actuelle, employez-vous des autochtones au sein de votre organisme?

Oui	1 (36%)
Non	2 (64%)

22) Si oui, indiquez le nombre d'autochtones travaillant pour votre organisme.

23) Dans quelle mesure êtes-vous disposé à embaucher des autochtones au sein de votre organisme?

Très disposé					Pas disposé du tout
1 (43%)	2 (30%)	3 (23%)	4 (2%)	5 (3%)	

24) Votre organisme a-t-il fait des efforts spéciaux pour embaucher des autochtones?

Oui	1 (19%)
Non	2 (81%)

25) Si oui, veuillez fournir une brève explication.

26) Votre organisme serait-il disposé à offrir des stages aux autochtones intéressés afin de leur fournir une expérience de travail?

Très disposé					Pas disposé du tout
1 (22%)	2 (33%)	3 (31%)	4 (7%)	5 (8%)	

27) Votre organisme serait-il disposé à tenir des ateliers et des séminaires à l'intention d'autres organismes dans votre région afin de les encourager à embaucher des autochtones?

Très disposé					Pas disposé du tout
1 (8%)	2 (14%)	3 (36%)	4 (19%)	5 (22%)	

28) Si des autochtones travaillent pour votre organisme à l'heure actuelle, des problèmes sont-ils survenus par suite de leur embauche?

Oui	1 (25%)
Non	2 (75%)

29) Si oui, veuillez fournir une brève explication.

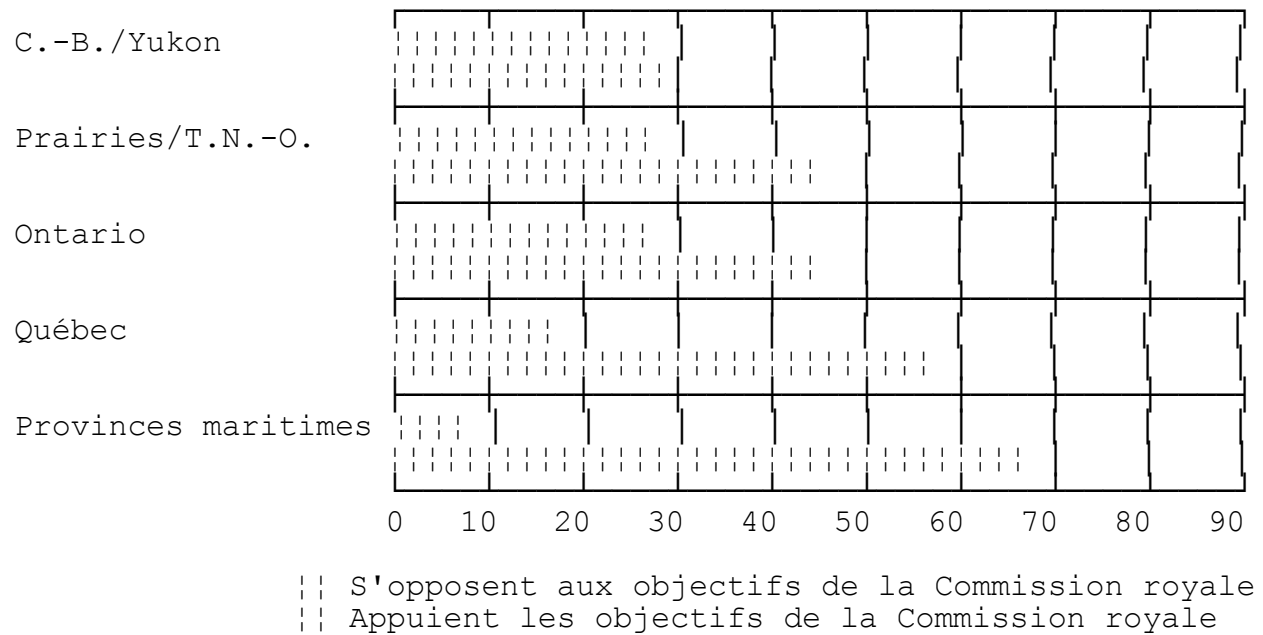
30) Existe-t-il des obstacles ou des risques liés à l'embauche d'autochtones au sein de votre organisme?

Oui	1 (15%)
Non	2 (85%)

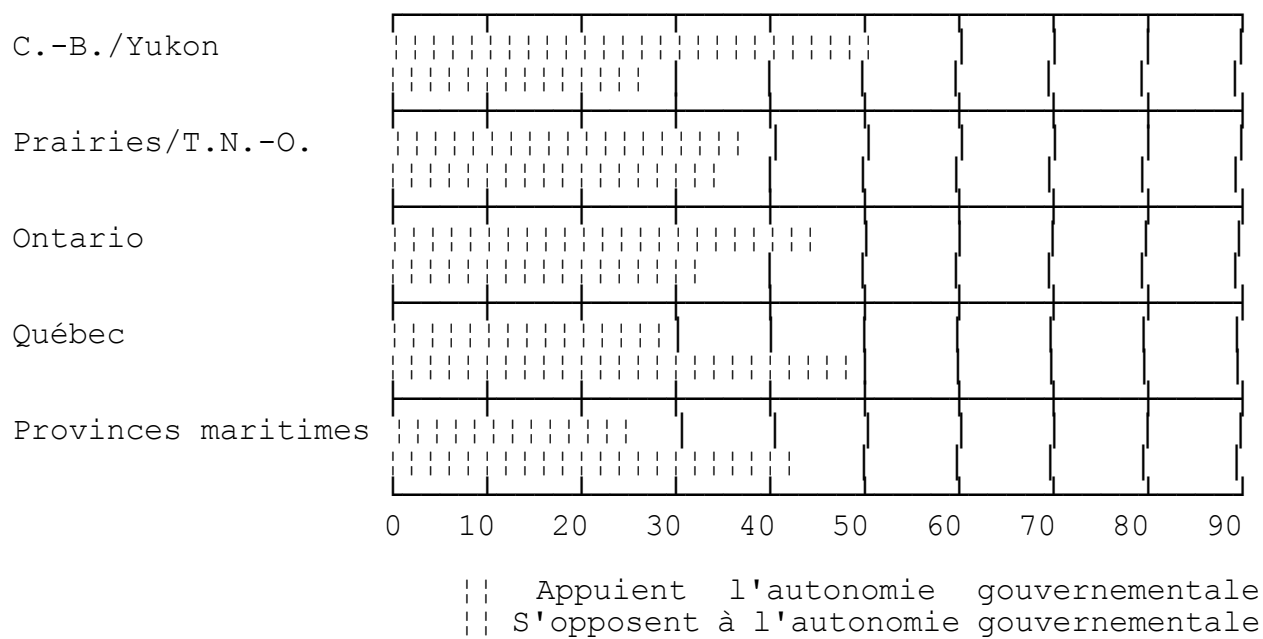
31) Si oui, veuillez fournir une brève explication.

Annexe B : Ventilation, par région, des résultats obtenus à certaines questions

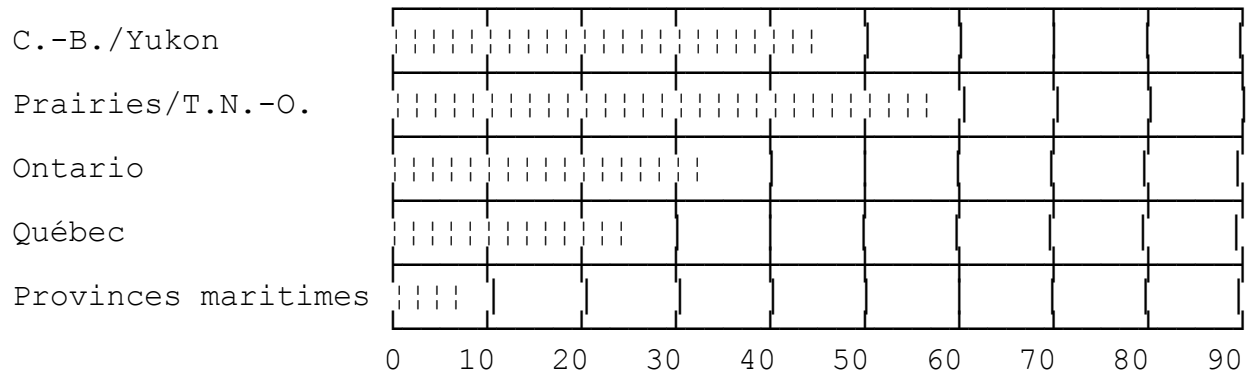
Degré d'appui à l'égard des objectifs de la Commission royale



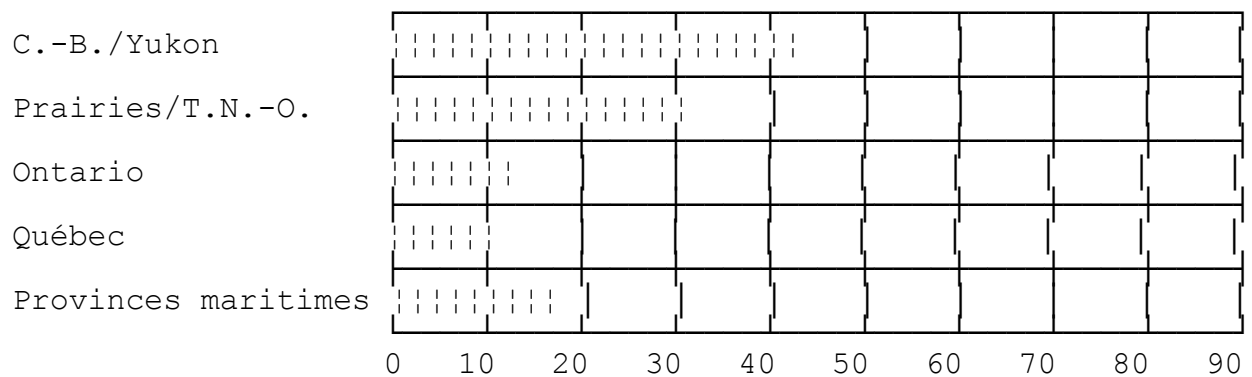
Degré d'appui à l'égard de l'autonomie gouvernementale



Pourcentage de répondants employant des autochtones



Pourcentage de répondants faisant des efforts spéciaux pour embaucher des autochtones



Pourcentage de répondants ayant eu des problèmes avec des employés autochtones

